

DELIBERATION N°20012026-02

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent - RABINEAU Marie-Dominique - GUIVARCH Fabienne - VIDECOQ Agnès - GANÉ Séverine - MOLINE Cécile.

Date de convocation : 13 janvier 2026

Date d'affichage : 13 janvier 2026

Secrétaire de séance : GUIVARCH Fabienne

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2026

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit déposer les appels à projets pour l'attribution de la DETR et de la DSIL pour l'année 2026 au plus tard le 31 janvier 2026. Chaque collectivité peut déposer 1 dossier.

Suite à la décision du Conseil Municipal de restaurer la maison du patrimoine et du tourisme, une demande de DETR avait été sollicitée en janvier 2025. L'arrêté préfectoral du 11 août 2025, nous informait de l'attribution de la subvention d'un montant de 15 600€.

Il y a lieu de solliciter un abondement de l'Etat (DETR/DSIL 2026) pour cette opération. Les travaux pour cette opération sont estimés à 72 633.04 € HT.

DETR/DSIL 2026 : 72 633 € >>> 30% du HT soit 21 790 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Le Maire ou son représentant de solliciter un financement de l'Etat (DETR/DSIL 2026) :

- **Restauration maison du patrimoine et du tourisme d'un montant total de travaux de 72 633.04 € HT.**

Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Louis LEMARIÉ

Le secrétaire de séance,

guivarch

Accusé de réception en préfecture
072-217200104-20260120-20012026-02-DE
Date de réception préfecture : 22/01/2026

